

LA MUNICIPALITÉ DE PULLY VOUS  
SOUHAITE DE BONNES FÊTES  
DE FIN D'ANNÉE ET UNE HEUREUSE  
ANNÉE 2024.

Les dépenses qui nous sont imposées par le Canton (cohésion sociale, solidarité entre communes, transports publics) continuent de peser lourdement sur notre budget. Comme déjà relevé à maintes reprises, ces dépenses, et plus précisément le système qui détermine leur répartition entre les communes (péréquations), est à l'origine de notre déficit structurel.

En novembre 2020, la Ville de Pully et douze autres communes ont recouru contre le décompte final des péréquations et de la facture sociale 2019 à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. Dans son arrêt du 10 décembre 2021, la CDAP a rejeté ce recours, tout en relevant que le système de péréquation actuel n'est pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité. La CDAP a toutefois estimé qu'il s'agissait d'une question politique, refusant d'annuler la décision du Département concerné pour ce motif, ce qui a amené les mêmes communes à déposer un recours au Tribunal fédéral.

Par son arrêt du 23 juin 2023, le Tribunal fédéral (TF) a donné raison aux treize communes, en annulant l'arrêt cantonal, ainsi que les décomptes litigieux. À ce stade, les juges fédéraux se sont concentrés exclusivement sur les questions de procédure et ont constaté que le droit d'être entendu des communes avait été violé par l'État, une violation qualifiée de grave.

Mais sans se prononcer sur le fond, le TF ne s'est pas tenu à ce seul aspect formel; il a en effet également vivement critiqué la position de la CDAP, estimant que cette dernière n'avait pas tiré les conséquences juridiques de ses constatations. En effet, selon le TF, le constat de non-conformité du système à l'autonomie communale et au principe de proportionnalité, aurait dû conduire à l'annulation des décisions contestées.

Cette première victoire juridique place le Conseil d'État dans une position difficile et inédite. Si l'arrêt du TF porte uniquement sur le décompte de l'année 2019, il entraîne évidemment des effets sur toutes les années suivantes, dont les montants facturés aux communes sont répartis selon les mêmes règles. Le Canton a d'ailleurs dû annuler l'ensemble des décomptes des communes recourantes pour les années 2019 à 2022 et celles-ci restent dans l'attente de nouveaux décomptes, respectant l'ensemble des considérants de l'arrêt du TF. De ce fait, les enjeux financiers sont conséquents, tant pour les communes concernées que pour l'État.

Dans ce contexte complexe, la Municipalité poursuivra avec détermination, par une négociation ou par voie juridique, sa lutte pour que le droit soit respecté, et pour que la contribution de la ville aux factures cantonales reste dans des proportions raisonnables, préservant son autonomie financière, afin d'être en mesure de financer les prestations et les infrastructures nécessaires à sa population.

GIL REICHEN, Syndic

# HOME-ÉCOLE DES MOSSSES

**D**epuis plus de 50 ans, le Home-École de Pully aux Mosses accueille la jeunesse pulliérane pour les camps scolaires et incarne les moments de partage, de liberté et d'apprentissage gravés durablement dans la mémoire des écolières et des écoliers qui y séjournent.

Le bâtiment est inauguré le 14 juin 1969 selon les plans de l'architecte Henry Collomb qui illustrent bien l'architecture suisse de cette période, fonctionnelle dans ses visées et néanmoins très attentive au contexte bâti qui l'entoure; un plan organique abrité sous une cascade de toits en pente qui proposent une intégration douce dans le paysage.

En 2015, de nouvelles directives qui règlent le régime d'autorisation des camps et colonies de vacances de plus de 7 jours sur territoire vaudois entrent en vigueur et nécessitent d'importantes mises aux normes touchant la sécurité incendie et accidents. En 2020, le Conseil communal vote un crédit d'investissement pour sa rénovation.

Les aspects énergétiques sont pris en compte avec un chauffage à bois décarboné alimenté par les forêts locales et la pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. L'isolation du bâtiment et les réseaux techniques sont adaptés aux normes actuelles.

Pour améliorer l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite,



la dalle du rez-de-chaussée qui présentait des demi-niveaux est maintenant unifiée d'un seul tenant.

À la suite de ces travaux, le bâtiment est également adapté pour rendre sa location possible à des tiers afin d'obtenir un rendement locatif lorsque le Home-École n'est pas occupé par les écoles et assurer l'exploitation des lieux toute l'année dans une perspective de développement durable et responsable. La problématique des « lits froids » dans l'hébergement de moyenne altitude a ainsi été prise en compte.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement a mené ici une intervention respectueuse de l'environnement

ainsi qu'une rénovation énergétique de haute qualité, sans énergie fossile et à la hauteur des attentes contemporaines en la matière.

Ce projet est le premier bâtiment communal rénové conformément au standard Minergie® rénovation.

Tous les services communaux ont contribué à ce magnifique projet malgré les difficultés d'un chantier mené loin des frontières communales et sont fiers de livrer ce bâtiment emblématique de la commune aux générations futures.

Rens.: Direction de l'urbanisme et de l'environnement - due@pully.ch

## SPORT

### OPENSUNDAY À PULLY

Du 1<sup>er</sup> octobre 2023  
au 24 mars 2024

Rens.: Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique - jeunesse@pully.ch



Les portes de la salle de sport de l'Annexe Ouest s'ouvrent à nouveau chaque dimanche aux enfants de la 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> de 13h30 à 16h30, afin de leur proposer des activités sportives et ludiques, pour venir s'amuser et se dépenser dans une ambiance bienveillante et respectueuse. Ces événements sont gratuits et ouverts à tous les enfants. Cet accueil est géré par la fondation IdeeSport.

## CULTURE

## LES MUSÉES DE PULLY - PROGRAMME 2024

L'année 2024 s'annonce passionnante pour les Musées de Pully, qui proposent une riche programmation.

Le Musée d'art célébrera son 75<sup>e</sup> anniversaire avec deux expositions d'envergure. Dès février, plongez dans l'univers de l'installation immersive contemporaine avec des œuvres conçues spécifiquement pour les salles du Musée. Puis en septembre, découvrez le pop art européen dans une exposition réalisée en collaboration avec la Fondation Gandur pour l'Art. Quant à l'ArchéoLab, il lance au printemps l'ArchéoBus, un outil de médiation mobile pour les écoles, qui fait vivre l'histoire régionale à travers un jeu de rôle inédit. Dès septembre, vous pourrez explorer l'histoire de Pully en immersion, avec une expérience de réalité virtuelle au cœur de la Villa romaine. Enfin, l'exposition permanente de La Murette – espaces littéraires, propose de découvrir C. F. Ramuz et les coulisses de sa création. En parallèle, l'institution propose chaque mois une lecture, une performance ou une rencontre mettant en avant la dimension vivante de la littérature.

## SOCIÉTÉ LOCALE

## LE CORPS DE MUSIQUE DE PULLY

Fondé en 1901, le Corps de Musique de Pully est certes l'une des plus vieilles sociétés locales de Pully, mais la mentalité y est tout autre. Tous les jeudis soirs, c'est un véritable mélange de générations qui se retrouve pour répéter ensemble, sous la baguette d'un chef plein d'entrain.



En tant que brass band officiel de la Ville de Pully (ensemble musical composé d'instruments de la famille des cuivres et d'une section de percussions), le Corps de Musique participe activement à la vie sociale pullérane, en animant nombre d'événements communaux, en organisant des concerts annuels et en participant à diverses manifestations dans la région, en Suisse et même à

## PORTRAIT

## UN PULLIÉRIEN RÊVE D'EMMENER LE RWANDA AUX JEUX OLYMPIQUES

Entré à l'âge de 6 ans au Budokwai Pully, Léon Rukundo Sala, Pulliérien helvético-rwandais, est aujourd'hui l'un des mentors du judo à Kigali.

C'est son premier entraîneur, Florent Bron, qui a remarqué ses prédispositions pour le judo et lui a proposé de découvrir le monde de la compétition. Après plusieurs années et les bases de son judo posées, Léon a poursuivi son apprentissage au Judo Kwai Lausanne sous les conseils avisés de Me Hiroshi Katanishi. Il progresse rapidement dans cet art martial et obtient la ceinture noire 1<sup>er</sup> dan à l'âge de 20 ans. Il fait partie de l'équipe lausannoise qui accède à l'élite du judo suisse (LNA). En parallèle de son investissement pour son club lausannois, Léon a toujours gardé de bons contacts avec son club de cœur, le Budokwai Pully, et y retourne régulièrement. Il devient moniteur assistant. Il s'investit avec les jeunes lors des camps estivaux et partage son expérience avec bienveillance. Sa maturité professionnelle en poche, Léon décide alors de (re)découvrir son pays maternel, le Rwanda. Son judogi dans sa valise, curieux de fouler les tatamis rwandais, il contacte la fédération rwandaise de judo et fait connaissance avec son président, Christian Bishyika.

Léon constate sur place que les moyens pour pratiquer le judo sont quasi inexistant. Il n'y a pas de dojo fixe (salle où l'on pratique les arts-martiaux), quelques entraîneurs dispensent des entraînements sur des tatamis qu'ils doivent installer à chaque séance. La pratique est précaire et, bien que l'enthousiasme du président force l'admiration, le matériel et les moyens manquent cruellement. Grâce à la Fédération Suisse de Judo, l'Association Cantonale Vaudoise de Judo et de nombreux clubs, une grande collecte de matériel (tatamis et judogis) a pu être réalisée et a permis d'inaugurer le premier dojo fixe à Kigali en octobre 2023 et d'habiller de nombreux et nombreuses judokas et judokates. Christian Bishyika voit en Léon un appui pour son projet de développement de la fédération et lui propose logiquement un poste de direction. Il constate également ses qualités techniques et sent la possibilité de donner de la visibilité au judo rwandais sur la scène internationale. Il lui propose ainsi de combattre pour le Rwanda avec comme objectif ultime une participation aux Jeux Olympiques de Paris 2024.



Léon et Florent

Léon accepte et décide de partager son temps entre la Suisse et le Rwanda. Afin de le suivre dans cet ambitieux projet sportif, il estime que Florent Bron (4<sup>e</sup> dan de judo, professeur de judo avec brevet fédéral, instructeur de la fédération internationale, président du Budokwai Pully) est le mieux placé pour (re)devenir son coach. Florent est donc nommé coach national du Rwanda. Avec et autour de Léon s'organise donc actuellement sa préparation physique, technique-tactique, le calendrier et la recherche de sponsors. Léon bénéficie du soutien de la Ville de Pully, du Budokwai Pully ainsi que d'autres sponsors qui apportent une aide très précieuse dans la réalisation de ce projet. En cas d'intérêt pour soutenir ce projet sportif ou aider au développement du judo au Rwanda, vous pouvez contacter M. Florent Bron, 079 235 54 25, bron.florent@gmail.com

### UN VRAI ESPRIT D'ÉQUIPE, AU-DELÀ DES GÉNÉRATIONS

Intergénérationnel, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque les membres s'échelonnent de 14 à 81 ans. Le Corps de Musique compte 8 femmes et près de la moitié de ses membres ont 25 ans ou moins. Tous les milieux professionnels y sont représentés. Chacune et chacun a un rôle important, même si plusieurs jouent la même voix, comme les cornets par exemple. Cependant, ce n'est pas le cas de tous les registres, les altos quant à eux, jouent toutes et tous une voix différente. Il règne un véritable esprit d'équipe, car chacune et chacun doit compter sur les autres pour atteindre l'harmonie!

### VARIÉTÉ DE STYLES ET RECHERCHE DE L'EXCELLENCE MUSICALE

La fanfare panache son répertoire entre des arrangements de musiques populaires (actuellement, elle travaille des chansons de Queen mais joue également de génériques de films comme Titanic, James Bond ou encore Star Wars) et des musiques plus traditionnelles. Ces morceaux techniques sont plus exigeants (c'est le cas notamment des pièces de concours). Et quiconque peut proposer des morceaux! Une commission musicale interne collecte les propositions puis fait un choix

pour le programme de l'année suivante. Les pièces de concours sont travaillées avec soin puis jouées lors de manifestations telles que le Giron des musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud (qui réunit une dizaine de sociétés de musique). Tous les 5 ans, sous l'égide de La Société Cantonale des Musiques Vaudoises, le Corps de Musique participe à la Fête Cantonale, et concourt dans sa catégorie. Il propose deux morceaux, un choisi et un imposé (connu 10 semaines avant). Quant au concours fédéral, auquel la fanfare participe aussi, il a également lieu tous les 5 ans. Lors du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Association Suisse des Musiques, en 2012, à Aarau, le Corps de Musique a représenté la délégation Vaudoise. C'est lors de cette occasion qu'Alain Berset, fidèle amateur de musique populaire, s'est vu offrir la cravate du Corps de Musique!

Les répétitions ont lieu les jeudis en soirée, à l'avenue du Prieuré 2A. N'hésitez pas à vous manifester pour rejoindre les rangs de la fanfare! Plus d'infos sur <https://fanfarepully.ch/>  
Et si vous ne savez pas jouer d'un instrument, venez simplement écouter le Corps de Musique lors de son concert annuel les 16 et 17 mars 2024 à la Maison Pulliériane, où il présentera son travail de l'année et ses nouveaux morceaux.



## JEUNESSE

## PRÉCARITÉ MENSTRUELLE – DISTRIBUTEURS EN LIBRE-SERVICE

Durant le mois de novembre, la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS), en collaboration avec la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) et les établissements scolaires de Pully, se sont mobilisés pour le confort des jeunes. Six distributeurs de protections hygiéniques gratuites (serviettes et tampons bio) ont été installés: quatre au collège Arnold-Reymond, un au collège Principal et un à l'Espace Jeunes.

La Ville de Pully a choisi de collaborer avec l'entreprise BloodyCycle, une startup lausannoise qui produit ses protections hygiéniques bio dans des ateliers protégés. Les distributeurs sont fabriqués à La Chaux-de-Fonds et les protections, quant à elles, dans des ateliers à taille humaine, en Europe. BloodyCycle travaille en partenariat avec Caritas pour proposer un programme de solidarité pour les personnes en situation de précarité menstruelle.

Rens.: Direction de la jeunesse et des affaires sociales et de la sécurité publique –  
jeunesse@pully.ch

## CULTURE

## DEVENEZ LES COMMANDITAIRES D'UNE NOUVELLE IDÉALE!

La Bibliothèque de Pully vous propose de participer à un nouveau projet de médiation culturelle. Venez définir, en groupe, le pourtour d'une nouvelle, qu'une autrice et un auteur se chargeront de rédiger par la suite.

Une Nouvelle



Idéale

Inscriptions et renseignements supplémentaires:  
<https://bibliotheque.pully.ch/default/une-nouvelle-ideale.aspx>

# BUDGET 2024

## Evolution de la situation financière de Pully

	Résultats	Marge autofinancement
2016	-3'380'915.71	571'471.59
2017	386'046.61	5'753'636.46
2018	-1'963'743.71	981'453.86
2019	-10'736'418.73	-1'866'736.84
2020	-6'842'130.45	-4'907'730.45
2021	-974'976.53	3'638'215.82
2022	-9'263'314.40	-1'447'465.30

Le budget 2024 présente un déficit de l'ordre de CHF 9.0 mios et par conséquent, une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 0.9 mios. Cette situation illustre de manière explicite l'énorme impact de la répartition actuelle du financement de la facture sociale sur les finances de la Ville de Pully. Un système qui a été reconnu par le Tribunal cantonal (Cour de droit administratif et public / CDAP) comme «... pas adéquat et entraînant des résultats qui ne sont conformes, ni à l'autonomie communale définie par la constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité...», griefs repris par le Tribunal fédéral dans un arrêt de juin dernier.

Total des charges CHF 180'079'395.00  
Total des revenus CHF 171'118'400.00

Excédent de charges CHF -8'960'995.00 (déficit)

Même si les mauvais résultats réalisés ces dernières années sont dus au poids excessif de la participation aux charges cantonales, la Municipalité a cherché à agir sur les dépenses et recettes qu'elle maîtrise par une série de mesures d'assainissement. Malheureusement, leurs effets n'ont pas suffi à réduire significativement le niveau des charges maîtrisables. De surcroît, la situation économique est très incertaine, notamment à cause des effets économiques liés aux conflits russo-ukrainien et au Proche-Orient, à la pénurie sur les énergies et les matières premières, à l'inflation, ainsi qu'aux suites de la crise sanitaire du COVID-19.

En principe, l'assainissement des finances communales peut se faire selon deux axes: la diminution des charges de fonctionnement et l'augmentation des revenus de fonctionnement. Idéalement, il faudrait pouvoir agir sur les deux leviers simultanément. La diminution des charges de fonctionnement appelle des mesures d'économies, que la Municipalité propose dans son projet de budget. Pour le budget 2024, certaines de ces mesures ont été refusées par le Conseil communal lors de sa séance du 6 décembre dernier.

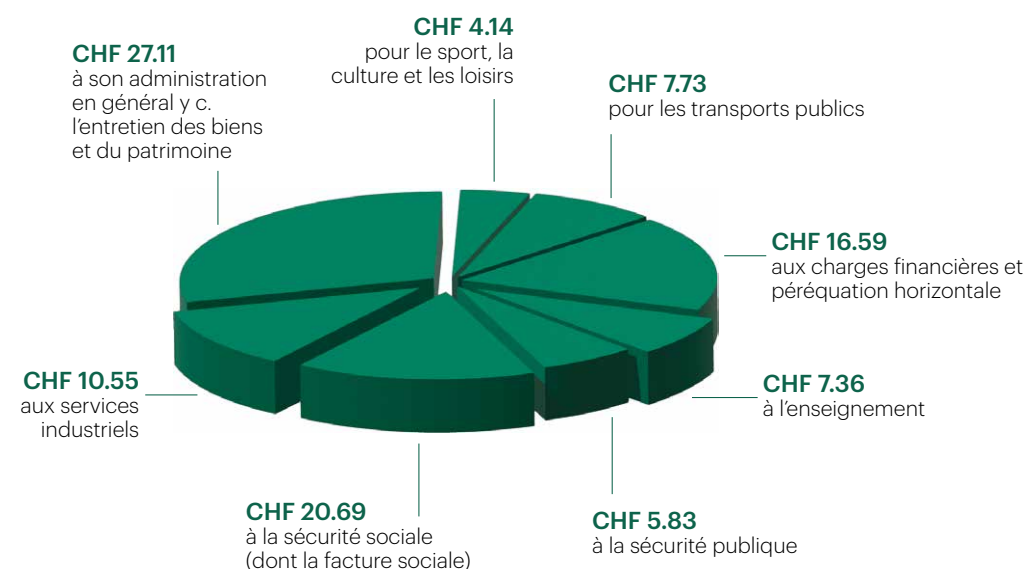
La Ville doit avoir recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement, et, dans la situation actuelle, cer-

taines de ses dépenses courantes. Une partie de ces emprunts contractés devra un jour être remboursée. Or, un tel scénario n'est envisageable qu'avec un retour à des marges d'autofinancement largement positives et supérieures à nos dépenses nettes d'investissement. Pour ce faire, sur la base du budget 2024, il faudrait une amélioration de résultat de la Commune de l'ordre CHF 20.0 mios, soit le 28% du total des charges maîtrisables.

Atteindre un objectif de redressement d'une telle ampleur en agissant sur ce seul groupe de charges n'est malheureusement pas envisageable sans provoquer d'importants dégâts, en termes de services à la population, d'infrastructures mises à sa disposition, ou d'offre culturelle, par exemple. Des éléments qui font partie intégrante de l'attractivité de notre Ville, contribuant fortement à son identité et en finalité, qui font que Pully n'est pas un simple quartier de la banlieue lausannoise.

De plus et paradoxalement, si cette voie devait être suivie, elle ne suffirait pas au rétablissement de notre équilibre financier. Dans ce contexte, le débat sur un ajustement de notre fiscalité communale ne pourra pas être repoussé indéfiniment.

En 2024, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacrera:



## ECOWATT 2024

Depuis le lancement du programme de subventions pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables en 2019, ce ne sont pas moins de 1'200 personnes résidant à Pully qui ont été soutenues, par exemple, pour la création d'une installation solaire, l'isolation thermique de bâtiments, l'achat d'un vélo électrique ou encore l'installation d'une borne de recharge électrique.

Compte tenu du succès qu'il rencontre, le programme Ecowatt subira en 2024 quelques adaptations. Le montant total à disposition de la population restera similaire à celui des exercices précédents, mais l'offre de subventions a été quelque peu revue dans le but de soutenir en priorité les actions à fort impact ou justifiant le mieux un soutien financier, ceci afin que le programme Ecowatt continue de jouer au mieux son rôle de facilitateur et de contributeur de la transition énergétique sur le territoire communal.

Pour plus d'informations sur la 6<sup>e</sup> édition du programme, rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur [www.pully.ch/ecowatt](http://www.pully.ch/ecowatt).



# BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

## BÂTIMENT DU PRIEURÉ 2A

Un crédit de CHF 750'000.00 a été alloué à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2023 pour financer la poursuite des études relatives au projet, selon le préavis N° 16-2023. La volonté de la Municipalité est de faire de ce bâtiment emblématique un lieu ouvert à toutes et à tous avec un programme orienté sur des activités publiques. Suite à une démarche participative menée avec le Conseil communal pour redéfinir le programme du bâtiment, le résultat retenu est un restaurant et un café-bar au rez-de-chaussée, un caveau en sous-sol. Les étages sont consacrés à la bibliothèque et à la ludothèque et la salle des vigneron sera conservée. Le vote du crédit d'investissement est prévu en octobre 2024 et le début des travaux pourrait commencer en avril 2025.

## MESURES OSTRAL

Depuis les événements liés à la guerre en Ukraine, une pénurie d'électricité menace notre pays. Dans ce contexte,

le Conseil fédéral peut ordonner différentes mesures afin d'éviter une pénurie, en s'appuyant sur l'organisation OSTRAL: des mesures qui se divisent en quatre phases. La première est une économie dite «volontaire». La seconde étape du plan OSTRAL implique des restrictions de consommation. Elle vise les installations et infrastructures non vitales et énergivores (saunas, éclairage des vitrines, etc). La troisième phase contraint les propriétaires des bâtiments dits «gros consommateurs» à réduire leur consommation d'électricité de 20%. Par «gros consommateurs», on entend les bâtiments dépensant plus de 100'000 kwh par an. Or, six bâtiments de la Ville correspondent à cette définition. Ainsi, si la phase 3 venait à être prononcée par le Conseil fédéral, la Municipalité serait contrainte d'intervenir sur ces immeubles, afin d'en réduire la consommation électrique. C'est donc un crédit de CHF 767'000.00, destiné à financer ces travaux, qui a été voté.

## POTENTIEL SOLAIRE BÂTIMENTS COMMUNAUX

C'est un crédit de CHF 425'000.00 qui a été voté pour financer l'installation d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit de la salle Omnisports du collège Arnold Reymond. Les projets de construction et de rénovation des différents bâtiments communaux

représentent des opportunités concrètes pour l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque de la Ville de Pully. À ce titre, le nouveau pavillon scolaire de Chantemerle, les deux nouveaux bâtiments du Collège Principal et la rénovation et extension du Collège Arnold Reymond, ainsi que la rénovation de Pully-Plage incluent des installations de production d'énergie photovoltaïque.

## ACQUISITION DES PARCELLES 700, 701 ET 702 (DOMAINE PUBLIC CANTONAL)

Le Conseil communal a décidé d'autoriser la Municipalité à acquérir auprès du Canton de Vaud les parcelles 700, 701 et 702 pour le prix de CHF 500'000.00 et d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 destiné à financer la réalisation du Plan d'affectation «Rives-Est», visant les parcelles 701 et 719. L'acquisition de ces terrains permet de sécuriser la maîtrise de la Ville sur les terrains du bord du lac. Ainsi, les intérêts de la Ville de Pully seront sauvegardés de manière durable. De plus, l'acquisition des terrains permet de supprimer la superposition des concessions et droits de superficies (outils de droit public et de droit privé) sur ces terrains. Elle clarifie ainsi le régime juridique tout en simplifiant la situation foncière. Elle permet également de réaliser le plan d'affectation impératif à la rénovation de la piscine de Pully-Plage.

## JEUNESSE

# REPRISE DES CAMPS SCOLAIRES AU HOME-ÉCOLE

Afin de répondre aux objectifs du plan d'études romand, la Ville de Pully organise, en étroite collaboration avec la Direction des établissements primaires, des semaines de camps scolaires pour les élèves de 6P, 7P et 8P. Encadré-e-s par une équipe professionnelle, les élèves passent ainsi une semaine chaque année au Home-École des Mosses avec leur classe.

Les activités proposées dans le cadre de ces camps s'organisent autour de 3 axes principaux:

- Le vivre-ensemble et la cohésion de classe;
- L'éducation physique et la santé;
- La sensibilisation à l'environnement et au patrimoine préalpin.

Par le biais de ces différents axes, les enfants développent de nombreuses compétences personnelles mais aussi sociales. Ils et elles apprennent à se connaître et à vivre ensemble en acceptant les différences de chacune et de chacun, développant ainsi leur perception de la vie en groupe et leur place au sein de ce dernier.

Certaines classes de 6P et de 7P ont déjà eu l'occasion de découvrir le nouveau Home-École dans le cadre des camps scolaires de cet automne. Les classes de 8P, quant à elles, auront la joie de découvrir ce chalet en camp d'hiver à partir du 8 janvier 2024. De nombreuses informations concernant le lieu et l'équipe sont disponibles sur le site internet de la Ville: [www.pully.ch](http://www.pully.ch) > Vivre à Pully > Home-École des Mosses

 Rens.: Direction de la Jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique - [jeunesse@pully.ch](mailto:jeunesse@pully.ch)



## ÉCOLOGIE

# AGENDA

### FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Du vendredi 22 décembre 2023 à 16h00 au mercredi 3 janvier 2024 à 7h30  
Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11

### FERMETURE DE LA PISCINE COUVERTE

Du samedi 23 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024

### SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2024

6 mars, 20h  
27 mars, 20h  
24 avril, 20h  
29 mai, 20h  
19 juin, 18h

### CAVE DE PULLY

Ouverture tous les jeudis de 17h à 20h  
Informations sur [cave.pully.ch](http://cave.pully.ch)

### LA MUETTE – ESPACES LITTÉRAIRES

Réouverture dès le 9 janvier  
<https://lamuette.ch>

# VERS UNE VILLE SANS DÉCHET PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Une nouvelle disposition sera introduite dans la Directive communale sur la gestion des déchets afin d'interdire, dès 2024, tout déchet plastique à usage unique (gobelets, couverts, sacs, etc.) lors de manifestations soumises à autorisation. Cela fait suite à un postulat déposé au Conseil communal en juin 2022.

Dans les faits, l'usage de plastique à usage unique et non recyclable est déjà très limité au sein de l'Administration pulliérane, notamment dans les structures d'accueil en milieu scolaire et des cafétérias des écoles. Il provient essentiellement des fournisseurs lorsqu'il n'existe pas de contenants ou d'emballages dans des matériaux alternatifs.

Pour ses manifestations, la Ville de Pully a acquis il y a plusieurs années déjà des gobelets réutilisables, dont le stock est géré par la Direction des travaux et des services industriels (DTSI), qui sont mis gracieusement à disposition des organisatrices et organisateurs de manifestations, systématiquement informés de cette possibilité (Club nautique de Pully, Association pour les intérêts et le développement du Pully-Nord, Gymnastique de Pully,

Corps de Musique, etc). Lors des festivités du 1<sup>er</sup> août, ces gobelets sont utilisés par les stands de vente de boissons gérés par la Commune. L'interdiction d'utiliser de la vaisselle en plastique à usage unique a également été imposée dès cette année. Par ailleurs, les festivals Pully-Lavaux à l'heure du Québec, le Week-End Musical de Pully et la Course à travers Pully, notamment, font appel à des prestataires privés à qui ils louent ou auprès de qui ils ont acquis des gobelets réutilisables.

En ce qui concerne les établissements saisonniers (notamment les buvettes), un avenant aux conventions sera rédigé afin de formaliser, dès 2024, l'interdiction de la vaisselle plastique à usage unique. Enfin, des alternatives aux contenants à usage unique – que ce soit avec des contenants lavables ou réutilisables moyennant recyclage – sont déjà en place au sein de l'Administration communale.